

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente-et-un juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Julien Beychevelle, dûment convoqué au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie de Saint-Julien Beychevelle, sous la Présidence de Lucien BRESSAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/07/2018	Étaient présents : Mmes et MM., BRESSAN, DELON, CAPDET, RAYSSIGUIER, BATARD, VERGNES, GAUTHIER, ELICECHE
Nombre de membres en exercice : 15	Absents ou excusés :
Nombre de présents : 8	M. POUÉY ayant donné procuration à M. VERGNES
Procurations : 1	MM. COURTIER, BERROA, SOUSSOTTE, DUBEDOUT, Mmes MOUTINARD, PONS
Votants : 9	Secrétaire de séance : Mme RAYSSIGUIER

Le quorum étant atteint, monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 00.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JUIN 2018

Le compte rendu de la dernière séance, adressé à chaque élu n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière. Le Conseil Municipal l'adopte sans réserve.

N°2018-07/ 1 : Convention de partenariat « la nuit des carrelets »

L'association Territoires imaginaires a proposé d'organiser sur notre commune sur une manifestation intitulée « la nuit des carrelets » qui aura lieu le vendredi 17 août 2018 au port de St Julien de 19h00 à 00h00.

Une convention est nécessaire afin de définir les conditions dans lesquelles la collectivité apporte son soutien à cette manifestation et les obligations de chaque partie.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal,

- **AUTORISE** M. le maire à signer la convention annexée à la présente délibération
- **PREVOIT** la somme de 3 000 € au budget principal

N°2018-07/ 2 : Décision modificative n°2 – Budget principal

Depuis l'adoption du budget primitif communal il apparaît nécessaire de réaliser les modifications suivantes :

- Inscrire de nouveaux crédits financés par des dépenses imprévues et des nouvelles recettes
- Effectuer des transferts de crédits à l'intérieur d'une même section

INVESTISSEMENT					
Opération	Dépenses		Opération	Recettes	
	1641	2 259.61		1388	4 460.06
10	21318	2 200.45			
FONCTIONNEMENT					
	Dépenses			Recettes	
	66111	585.00		73223	5 068.51
	6232	3 000.00			
	6288	1 483.51			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de procéder aux modifications budgétaires ci-dessus énoncées.

N°2018-07/ 3 : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (- article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984)

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2018-06-9

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique et ses articles 3 1° et 34 ;

Considérant qu'en raison d'une réorganisation des services, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité administrative à temps non complet dans les conditions prévues à l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- La création au tableau des effectifs d'un emploi non permanent d'adjoint administratif pour un accroissement temporaire d'activité à temps;
- L'imputation des dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet au budget ;
- Les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du **1^{er} août 2018**.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Questions diverses :

- *Mme GAUTHIER fait remarquer l'existence d'un terrain vierge rue des Conseillers, propriété de M. Jacques VANFLEUTEREN. L'acquisition de ce terrain serait très favorable à la commune pour un éventuel parking et un local à poubelles, ces dernières envahissant actuellement la place du Carrousel. Monsieur le Maire prendra contact avec le propriétaire afin de savoir s'il serait vendeur.*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les participants et lève la séance à 18 h 30